



## EXTRAIT du REGISTRE

### des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20230207-2023\_01\_04-DE  
Reçu le 09/02/2023

Alpes-Maritimes

Le mardi sept février deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

**Étaient présents :** M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

**Absents :** M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

**Représentés :** Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

### **DELIBERATION N° 4 : AVENANT AU CONTRAT DE BAIL DU GITE NATURE ET MONTAGNE :**

Monsieur Christian GUILLAUME, troisième adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :

Vu Le bail commercial intervenu entre la commune de Beuil et la SAS AZ concernant l'établissement dénommé « Gîte nature et montagne » appartenant à la commune, le 1<sup>er</sup> août 2015, aux termes duquel un appartement de fonction était laissé à la disposition des gérants de l'établissement,

Vu la demande de Monsieur Alexandre GEFFROY, gérant de la société AZ, en date du 10 décembre 2022, aux termes de laquelle il demandait la possibilité de louer à un tiers l'appartement de fonction qui était mis à sa disposition,

Considérant le fait que Monsieur Alexandre GEFFROY n'a jamais souhaité occuper l'appartement de fonction qui était mis à sa disposition, étant lui-même logé avec sa famille à une autre adresse dans la commune,

Monsieur GUILLAUME demande au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant au bail commercial du 1<sup>er</sup> août 2015 dont il est fait état ci-dessus, afin d'autoriser Monsieur Alexandre GEFFROY à louer à un tiers l'appartement de fonction qui était mis à sa disposition.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur GUILLAUME, et après en avoir délibéré :  
**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au bail commercial du 1<sup>er</sup> août 2015 dont il est fait état ci-dessus, afin d'autoriser Monsieur Alexandre GEFFROY à louer à un tiers l'appartement de fonction qui était mis à sa disposition.

VOTES :

Monsieur ~~Alexandre GEFROY~~ ne prend pas part au vote.

Pour : 8      AR Prefecture

Contre : 0

Abstentions : 0

006-210600169-20230207-2023\_01\_04-DE  
09/02/2023

**Délibération adoptée à la majorité.**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché  
Le premier adjoint



Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

